



Commune
d'AMPUS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2016**

L'an deux mil seize, le dix huit octobre, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Maylis COSTAMAGNO et Fabien MICHEL.

Excusés : Roger MALAMAIRE représenté par Raymond BORIO.

Absents : Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER, Nathalie FORESTIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 12

**ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE
A L'ASSOCIATION GROUPEMENT AMPUSIAN DE RECHERCHES SPELEOLOGIQUES
POUR L'ANNEE 2016**

Le Maire rappelle que par délibération n° 2016-020 du 05 Avril 2016, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer et de verser une subvention de 500.00€ à l'association Groupement Ampusian de Recherches Spéléologiques (GARS) pour l'année 2016.

Le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention supplémentaire exceptionnelle du G.A.R.S. pour l'année 2016 afin de financer un investissement pour la journée nationale de la spéléologie sur la Commune d'Ampus.

Le Maire propose d'attribuer et de verser une subvention à l'association suivante:

COMPTE	ORGANISME	MONTANT 2016
6574	Groupement Ampusian de Recherches Spéléologiques	500.00 €
	TOTAL	500.00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer et de verser une subvention supplémentaire exceptionnelle pour l'année 2016 à l'association G.A.R.S. pour une somme de 500.00€,
- PRECISE que les crédits seront inscrits en Décision modificative n° 4 Exercice 2016,
- HABILITE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN